

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE D'AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 13 MARS 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

**Mademoiselle Marie Jeanne CESARI, retraitée, célibataire, demeurant à NICE (06000),
42 boulevard François Grosso Immeuble Les Camélias, né à VALLE-DI-MEZZANA (20167).**

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Elle a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, joignant ainsi sa possession avec celle de Monsieur Jules Joseph Ignace Raymond PELLICINI

Sur la Commune d' Ajaccio (20090) résidence Cite Europa, dans un ensemble immobilier cadastré section AK numéro 235 pour 01ha 06a 63ca , le lot numéro 816.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr